



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

📍 Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

☎ 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

✉ contact@snudifo13.org

inFO FLASH

vendredi 5 septembre 2025

STAGE RETRAITE

**SNUDI
FO 13**
BOUCHES DU RHÔNE

**2025
2026**



STAGE
Retraite

MARDI 14 OCTOBRE 2025

MARSEILLE - A L'UD FO 13

Vieille Bourse du travail - Place Léon Jouhaux

Stage réservé aux PE du 13

Qu'est-ce que la pension de retraite d'état?, Conséquences des contres-réformes, Aurais-je plusieurs retraites?, Où se renseigner?, Quels préparatifs? Quand puis-je prendre ma retraite?, Comment faire sa demande?, Quels sont mes paramètres personnels?, Décote et surcote? Différence brut et net? Comment se calcule la pension de fonctionnaire?, Questions-réponses....

VOUS AVEZ DROIT À 12 JOURS DE STAGE PAR AN...

INSCRIPTION EN LIGNE

MARDI 14 OCTOBRE de 9h à 16h30

à l'UD FO Marseille, Vieille Bourse du Travail

1 place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE

[\[Localisation maps\]](#)

Places limitées à 50 stagiaires



Vous recevrez une convocation avec la demande d'autorisation d'absence à transmettre à votre IEN avant le dimanche 14

septembre (délai réglementaire, 1 mois avant le stage)
*Stage gratuit et ouvert à tous les PE (syndiqués, non syndiqués,
syndiqués ailleurs)*



Ordre du jour :

- qu'est ce que la pension de retraite d'Etat?
- quelles conséquences des contre-réformes?
- aurais-je plusieurs retraites ?
- où se renseigner ?
- quels préparatifs pour déposer le dossier?
- à partir de quand puis-je prendre ma retraite ?
- les retraites anticipées - la retraite progressive
- quel est l'âge limite ?
- comment annuler la demande ?
- aurais-je des bonifications ?
- aurais-je une décote ou surcote ?
- aurais-je une majoration ?
- comment calculer le montant ?
-

STAGES syndicaux



Utilisez votre droit à la
formation syndicale !

Nous vous rappelons que la formation syndicale sur le temps de travail est un droit (12 jours possible par année scolaire) et vous conserverez votre salaire. Le stage syndical ne doit pas être confondu avec la participation à une RIS (3x3h par année scolaire)



Profitez de cette rentrée pour adhérer au
SNUDI FO 13 (adhésion sept-déc. 2025)

Télécharger le
bulletin de rentrée
2025

Le syndicat ne peut pas fonctionner sans la solidarité de ses
adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de
droits !

RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2026 et vous pouvez **déduire 66% de votre cotisation** dans votre déclaration d'impôt 2026 (revenus les revenus 2025)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

